

Dossier de séance n°4

Opérationnalisation du Compte Personnel d'Activité (Volet 2)

Quelles potentialités du numérique pour le CPA ?
Quelle méthode d'élaboration du CPA comme outil numérique ?
Quels enjeux de la protection des données individuelles et de leur regroupement dans le CPA ?

15 septembre 2015, 9h-12h30, salle Jean Monnet, France Stratégie

Organisation de la séance n°4

9h – 9h15 Introduction de la séance, retour rapide sur les auditions– **Selma Mahfouz** (France Stratégie)

9h15 – 11h00

I. Quelles potentialités du numérique et quels modèles numériques pour le Compte personnel d'activité ?

○ Quelles fonctionnalités du compte personnel d'activité comme outil numérique ? Quelle ambition en matière de qualité d'expérience utilisateur ?

Interventions en séance : **Mr. Russel Davies**, directeur de la stratégie du service numérique du gouvernement britannique (Gov.uk), et **Marie Petit**, responsable de l'offre conseil et UX chez Backelite (Prosodie, Groupe Capgemini)

○ Quel système d'information pour le CPA ? Quelle infrastructure ? Comment organiser la mise à disposition des informations contenues dans leur CPA pour les individus ? Comment organiser l'accès à certaines informations du CPA à d'autres acteurs ? Quelle(s) méthode(s) de construction du CPA ?

Intervention en séance : **Henri Verdier**, administrateur général des données, Etalab

11h00 – 11h15 : Pause

11h15 – 12h00

II. Enjeux associés à la gestion, au traitement et à la protection des données personnelles

○ Protection des transferts de données entre différents organismes, centralisation/gestion dans un organisme unique des droits couverts par le CPA

Intervention en séance : **Paul Hébert**, directeur-adjoint de la direction de la conformité, CNIL

12h00 – 12h30 : Discussion du projet de plan du rapport et conclusion de la séance

Questions pour la séance :

Le recours à un outil numérique et l'utilisation concrète de ce compte soulèvent un certain nombre d'interrogations.

- Une première série de questions sont relatives notamment au processus d'élaboration et de construction du compte pour en exploiter pleinement les potentialités :
 - comment combiner une méthode incrémentale/agile permettant de répondre aux besoins évolutifs des usagers et un projet de long terme visant la mise en connexion de gros systèmes d'information ?
 - comment intégrer les évolutions permanentes du numérique dans l'élaboration de ce projet ?
 - quel maître d'ouvrage du compte ?
 - par quelle brique commencer pour stabiliser l'ensemble sans le fragiliser et permettre l'ajout progressif d'autres briques ?
- Plus avant, s'agissant des utilisateurs du compte, de l'accès au compte, à son alimentation et au partage des informations qu'il contient.
 - Si l'individu est l'utilisateur principal du compte, en est-il son utilisateur exclusif ?
 - Qui pourrait avoir accès à tout ou partie du CPA ? l'employeur, les acteurs de l'accompagnement (le CEP par exemple), les partenaires sociaux,... ? Pour quelles utilisations ?
 - pour les employeurs serait-il envisageable techniquement/conceptuellement que le CPA d'un individu puisse être en partie branché et connecté (« pluggé ») avec leur système d'information et leur logiciel de RH pour notamment alimenter le CPA sur les droits à congés, le CET, l'épargne salariale,... ?
 - Est-ce que le compte serait automatiquement ouvert, grâce à une application numérique, à tous les individus à partir d'un critère à définir ou devront-ils faire la démarche de l'ouvrir (comme pour le CPF) ?
 - comment et par qui est alimenté le CPA ? cette alimentation se fait-elle automatiquement ou l'individu doit-il en faire la démarche (exemple des indépendants et de leur fonds d'assurance formation ? Est-elle continue ou périodique ?
- Quelles possibilités de simplification offre le numérique pour le CPA ?
 - au niveau de l'interface : accessibilité, lisibilité, facilité de navigation → *design thinking*
 - au niveau des SI connectés à celui du CPA → à penser en amont (exemple du CPF et des difficultés d'interconnexion entre le SI de la CDC et ceux des OPCA) pour faciliter la richesse et l'actualisation des données contenues dans le CPA.
 - au niveau de l'architecture de l'organisation des droits : jusqu'où le numérique est-il un levier de simplification/harmonisation des droits qu'il regroupe ? jusqu'où la technique est-elle un levier de changement plus profond de l'architecture de notre modèle social ?
 - quelle autre possibilité/opportunité offerte par le numérique ?
- Enfin, le regroupement de droits de différentes natures, au sein d'organismes différents (l'entreprise, la CDC, la Cnav,...) soulève des questions de protection et de garantie de la sécurité des données personnelles :
 - quelles sont les règles/les critères en matière d'échanges/de transferts de données personnelles entre organismes ? En matière de protection des données ? comment pourrait-elle s'organiser dans le cas d'un organisme de gestion unique ?



Bibliographie

Marchal Aurélie, « Réflexions sur l'innovation organisationnelle à l'ère du numérique. », Question(s) de management 3/2014 (n° 7), p. 131-141

Péché Jean-Patrick, Mieuxville Fabien, Gaultier Renaud, « Design thinking : le design en tant que management de projet. », Entreprendre & Innover 3/2013 (n° 19), p. 9-20

[Le design thinking, nouveau souffle ou simple courant d'air?](#) Le Monde, les clés de demain, (2013)

[Interview de Marie Petit, responsable de l'offre conseil et UX chez Backelite](#)

Article du Monde sur le site Gov.uk : « [L'important n'est pas d'innover, mais de faire que les choses marchent](#) »

